



RÉFORME DU STATIONNEMENT



© Joséphine Brueder/ Mairie de Paris

15 JUIN 2021

SOMMAIRE

P.5 INTRODUCTION - QUE FERIEZ-VOUS DE 10M² EN BAS DE CHEZ VOUS ?

P.6 CHIFFRES ET INFOS SUR LE STATIONNEMENT À PARIS

P.10 LA RÉFORME

- DES NOUVEAUTÉS POUR LES PUBLICS PRIORITAIRES
- DES TARIFS QUI ÉVOLUENT



©Marc Verhille /Mairie de Paris

INTRODUCTION

QUE FERIEZ-VOUS DE 10M² EN BAS DE CHEZ VOUS ?

Paris est la sixième ville la plus dense du monde, comme toutes les métropoles elle est confrontée aux défis des changements climatiques et de l'adaptation de son territoire à cette nouvelle donne.

Pour faire face à ces menaces, la ville doit reconquérir de l'espace pour se transformer : débitumisation, végétalisation, piétonisation, création de dispositifs de mobilités douces et actives etc. sont autant de possibilités nouvelles qui pourront remplacer l'espace précédemment dévolu à la seule voiture individuelle.

Nous avons décidé de rendre la rue à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens en transformant la moitié du stationnement de nos rues.

Aujourd'hui, 50 % de l'espace public est accaparé par la voiture, alors qu'elle ne représente plus que 13% des déplacements et encore beaucoup trop de pollution.

Pour des raisons de santé publique et de réduction de notre empreinte carbone, nous devons accompagner et amplifier la révolution des mobilités urbaines, en incitant toutes celles et ceux qui le peuvent à la marche à pied, au vélo, et à prendre les transports en commun.

Notre objectif est clair : transformer la moitié des places de stationnement – soit environ 60 ha - pour les dédier à d'autres usages : agrandissement et aménagement des trottoirs, pistes cyclables, nature en ville, etc. Ce processus nous oblige à penser différemment l'espace public devenu bien commun. D'abord en priorisant mieux le stationnement, que nous voulons conserver en surface, pour faciliter les déplacements de ceux qui en ont le plus besoin, comme les personnes à mobilité réduite et les professionnels, et en optimisant l'usage des parkings en sous-sol.

David Belliard, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie

CHIFFRES ET INFORMATIONS SUR LE STATIONNEMENT À PARIS

États généraux du **STATIONNEMENT** et de la mobilité

Et si la rue parisienne devenait un lieu de vie meilleure, à échelle humaine. Hier parking, elle se transforme lentement en lieu de rencontre, aire de jeu, se végétalise, se transforme en lieu de mobilité, permettant d'accéder au pied de chez soi à un mode de déplacement partagé.

Les États généraux du stationnement vous donnent l'occasion d'exprimer vos désirs pour la rue de demain. Vous aussi, faites votre choix : **10m² en bas de chez vous pour stationner ou pour jardiner, jouer, profiter...**

1 TOUT LE STATIONNEMENT À PARIS = DISTANCE PARIS-MONTPELLIER

Le nombre total de places de stationnement pour voitures dans Paris est évalué à **un peu plus de 800 000 places**.

La très grande majorité, 65 %, est située en sous-sols d'immeubles de logements ou de bureaux. Le reste des places se répartit entre les rues pour 17 % et les parkings publics pour 18 %.

Le stationnement sur voirie mis bout à bout totalise 720km linéaires, soit l'équivalent de la distance de Paris à Montpellier.



65%

des places de stationnement dans
des immeubles de logements ou de bureaux

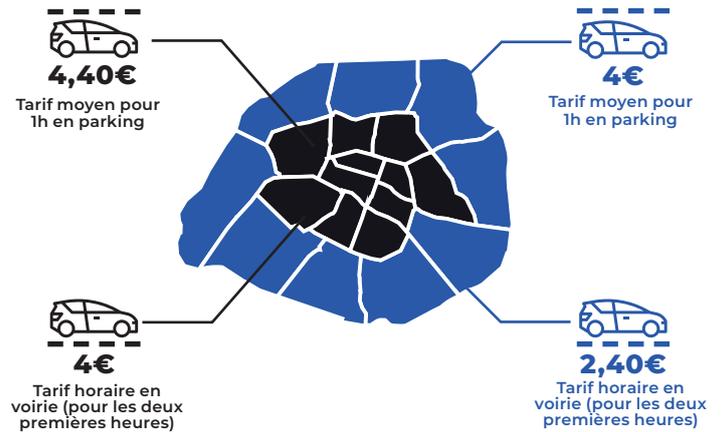
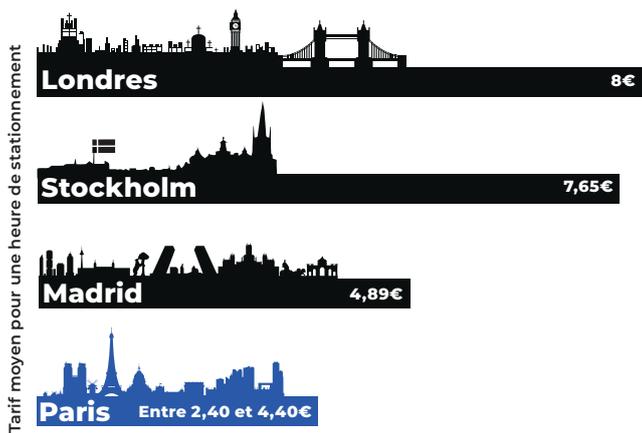


18%
parkings
publics



17%
rues de
Paris

2 DES TARIFS DE STATIONNEMENT INFÉRIEURS À CEUX PRATIQUÉS DANS LES AUTRES CAPITALES EUROPÉENNES



Pour un usage de courte durée, le coût de stationnement est globalement **plus avantageux dans la rue que dans les parkings souterrains**, avec une différence notable entre le centre et les arrondissements périphériques. Il est à noter que les tarifs de stationnement parisiens sont inférieurs à d'autres capitales européennes.

Au-delà de 2 heures, il est plus avantageux de stationner en ouvrage.

Certaines villes françaises, comme Lyon ou la Rochelle, ont fait le choix d'avoir un tarif en sous-sol inférieur à celui en voirie afin d'attirer davantage de véhicules dans les parkings et libérer ainsi l'espace public.

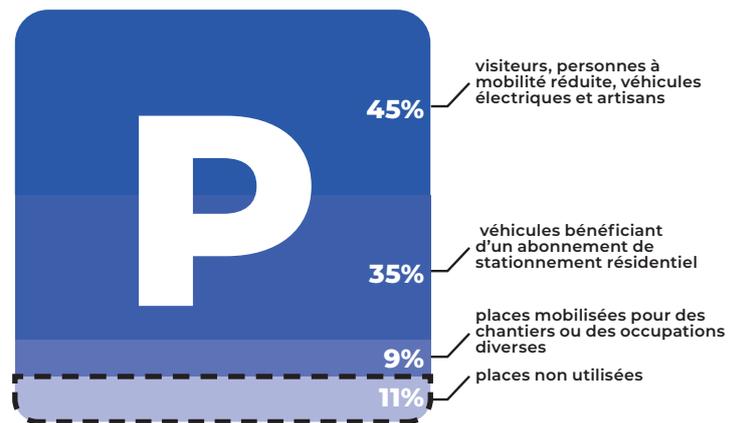
Le stationnement des motos, scooters et vélo est gratuit dans l'espace public.

3 DES TARIFS ADAPTÉS AUX USAGES

Sous réserve d'avoir effectué les démarches nécessaires, **le stationnement est gratuit pour :**

- les **personnes à mobilité réduite**
- les **véhicules électriques**
- les **professions médicales exerçant à domicile**

Les artisans et commerçants ayant besoin d'un véhicule peuvent bénéficier de tarifs très avantageux (0.50€/heure pendant 9h).

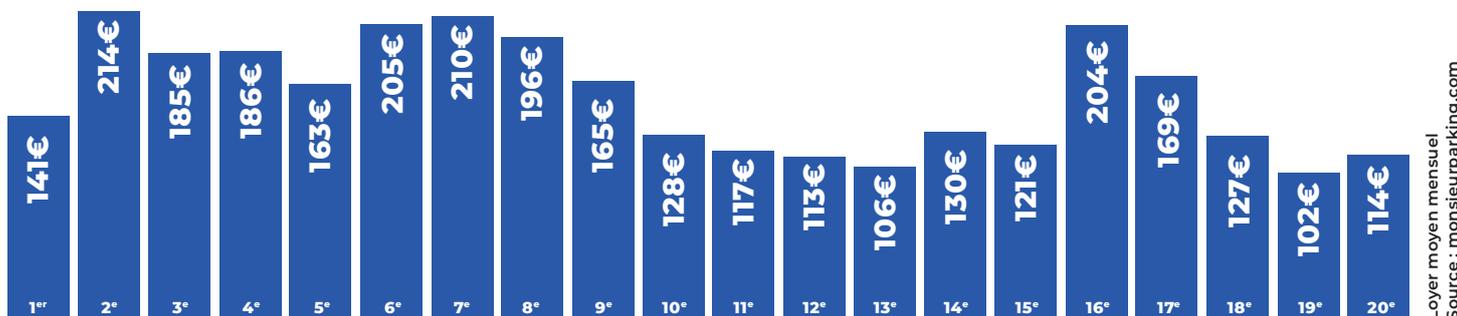


Il est nécessaire de disposer de places disponibles en permanence pour assurer un bon fonctionnement de la voirie

11% de page non utilisé

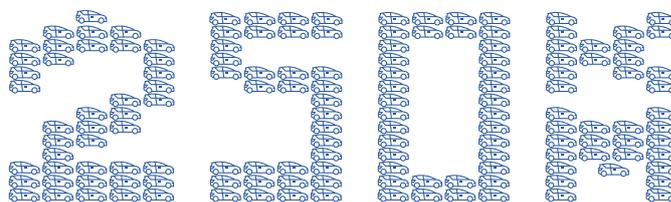
4 LES VOITURES DES RÉSIDENTS OCCUPENT UNE DISTANCE ÉQUIVALENTE À PARIS-LILLE (SUR UNE JOURNÉE DE SEMAINE)

Les résidents sont encouragés à stationner leurs véhicules en voirie, avec un tarif unique d'environ 50€ par mois, très éloigné des prix pratiqués en sous-sol, (en moyenne 154 €/mois, avec de fortes disparités suivant les arrondissements).



Ainsi, de nombreux Parisiens privilégient le stationnement en voirie, quelle que soit l'offre disponible en sous-sol.

Sur une journée de semaine, 250 km de voirie, soit la distance entre Paris et Lille, sont utilisés par des véhicules immobiles de résidents.



5 LA VOITURE OCCUPE LA MOITIÉ DE L'ESPACE PUBLIC POUR 13% DES DÉPLACEMENTS

Stationnement et déplacement sont indissociables. Le choix d'un mode de déplacement individuel est dépendant de la capacité à stationner son véhicule au départ et à l'arrivée, le « besoin » en espace de stationnement devient multiple : à son domicile, à son travail, à son supermarché, à ses loisirs... Paradoxe de la mobilité, la voiture individuelle est stationnée sur son emplacement 95% de son temps.

Dans Paris, l'une des villes les plus denses du monde et les mieux desservies en transports en commun, en prenant en compte ces divers facteurs d'occupation de l'espace public par des véhicules en stationnement, la place de la voiture dans l'espace public est estimée à 50%, alors qu'elle ne représente que 13 % des déplacements quotidiens pour des moyennes parcourues d'environ 6,2 km (source Enquête globale transports 2010).

Déplacements quotidiens

13% en voiture et 2RM

34% en transports en commun + 3% à vélo

49% à pied

50% pour la voiture

bus
vélo

43% pour les piétons

Espace public parisien

Les alternatives à la voiture individuelle sont nombreuses dans Paris, en commençant par le réseau de transport en commun, mais aussi les nombreuses possibilités d'accès aux véhicules partagés.

Quel futur pour nos rues ?

L'utilisation de la bande de stationnement (l'espace dédié le long des trottoirs) a évolué entre 2005 et début 2020. La **diminution de l'offre stationnement des véhicules légers** est directement liée à l'apparition et l'essor de mobilités alternatives à la voiture : la création de stationnement pour les vélos et motos, la **mise en sécurité de l'espace public** (zones limitées à 30 km/h, élargissement et accessibilité de trottoirs...).

La réduction du nombre places dédiées aux voitures dans Paris a permis ainsi d'augmenter considérablement la **place aux mobilités partagées, aux vélos, au stationnement des motos et scooters**.

La mise en sécurité des lieux sensibles dans le cadre de Vigipirate (lieux de cultes, écoles, crèches ...) a également nécessité de neutraliser un certain nombre de places de stationnement.

La sortie du confinement s'est accompagnée d'un ensemble de mesures ayant eu un

impact supplémentaire sur l'aménagement de l'espace public, favorisant la mobilité à vélo, la relance de l'activité économique et la distanciation physique.

Alors que débute cette nouvelle mandature 2020 / 2026, la Ville de Paris porte un ensemble de projets d'apaisement et de transformation de l'espace public.

Certains sont déjà en cours, tels que la **pérennisation des aménagements temporaires COVID**, la poursuite du plan vélo et du programme de mise en place des Z30, des rues aux écoles, un programme ambitieux de 170 000 nouveaux arbres, etc.,

Ces projets ne sont pas sans impacts sur l'offre de stationnement en voirie.

L'espace public dans une ville aussi dense que Paris est rare, et **si nous voulons nous réapproprier l'espace public pour des rues plus agréables à vivre, il nous faut rééquilibrer la place de la voiture au profit des usagers**.

UN ESPACE PUBLIC MIEUX PARTAGÉ

L'espace public alloué au stationnement se réduit ainsi au profit d'usages à vocation davantage « collective », au détriment du stationnement d'un véhicule individuel, à vocation plutôt « privative ». À titre d'illustration, une place de stationnement occupée par une voiture immobile toute la journée profite à un seul usager, là où une aire de livraison verra une dizaine d'usagers par jour, une station Vélib' une vingtaine d'usagers par jour, une terrasse une centaine,...

L'espace public appartient à tous. Les États généraux du stationnement vous donnent l'occasion de vous exprimer sur ce que vous souhaitez demain dans les rues parisiennes.

Planter un arbre, c'est créer de l'ombre, entretenir notre relation physique avec la nature, héberger une petite faune, favoriser les continuités écologiques, et pourquoi pas pouvoir cueillir des produits comestibles ?

Élargir un trottoir, c'est rendre plus confortable la marche dans Paris, favoriser son accessibilité.

Alors nos rues peuvent-elles se transformer en lieux de vie accueillants, créer le lien entre les domiciles et des espaces de plein-air ? **À VOUS DE DÉCIDER.**

DES NOUVEAUTÉS POUR LES PUBLICS PRIORITAIRES

Les Parisiens

- **1000 nouvelles places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite** ; le nombre de places passera à 5500 sur le territoire parisien. Progressivement les places PMR en sous-sol deviendront gratuites
- **1000 nouvelles places Mobilib'**, dispositif d'autopartage en boucle de la Ville de Paris et 400 nouvelles places d'autopartage en free floating
- **2400 bornes de recharge électrique** sur voirie et 6000 en sous-sol ainsi que 10 hubs de recharge rapide
- **Un plan de stationnement vélo sera présenté à l'occasion du plan vélo 2** d'ici la fin de l'année 2021, avec une attention particulière portée au stationnement sécurisé
- **Le stationnement est gratuit pour les véhicules basses émissions**, cette gratuité concerne également les deux roues motorisés électriques
- **Tarif réduit pour les petits rouleurs en sous-sol**

DES NOUVEAUTÉS POUR LES PUBLICS PRIORITAIRES

Les professionnels

- Création de **1000 places vélos-cargos**
- Création **de 1000 places de livraison supplémentaires, portant leur nombre total à 10 600**
- Création **de 100 emplacements de taxis supplémentaires**
- **La gratuité pour les abonnés de la carte PRO-Mobiles perdurera jusqu'au 1er octobre** pour atténuer l'impact financier de la COVID
- **La carte PRO-Mobile sera désormais ouverte aux professionnels de grande couronne**
- **Les personnels soignants en activité libérale se déplaçant pour des soins à domicile régulièrement disposent d'une carte PRO SAD. Cette carte leur permet d'avoir la gratuité du stationnement à Paris**
- **Les professionnels détenteurs de la carte PRO-Sédentaire bénéficient du même tarif que les résidents**

UNE TARIFICATION QUI ÉVOLUE

Évolution du tarif visiteur

L'augmentation du tarif visiteur passera de 4€ à 6€ l'heure de stationnement dans le centre de Paris (1er au 11ème arrondissement) et de 2,4 € à 4 € l'heure dans les autres arrondissements. Il sera désormais moins coûteux de stationner en sous-sol (le plus souvent à partir de 2h de stationnement). Le nouveau tarif visiteur en surface sera mis en place à partir du 1er août 2021.

Villes	Tarifs à l'heure
New York	18€
Londres	8€
Stockolm	7,6€
Amsterdam	5€
Madrid	4,89€

Zone I : arrondissement Centre, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e arrondissements

Nouveaux tarifs FPS	Anciens tarifs
75 €	50€
52,5 € si paiement en minoré	35 € si paiement en minoré

Zone II : 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements

Nouveaux tarifs FPS	Anciens tarifs
50€	35€
35€ si paiement en minoré	24,5€ si paiement en minoré

Changement des règles pour les résidents

Jusqu'à présent, le nombre de cartes de résident était illimité par personne. Si pour une écrasante majorité (près de 94 %), il n'y a qu'une carte par demandeur, en revanche, 6 % d'entre eux disposent de 2 ou 3 cartes de stationnement résidentiel.

Nous souhaitons désormais limiter le nombre de cartes de stationnement résident par personne.

Un couple pourrait donc toujours disposer de deux cartes au total (si chacun à une voiture). Cette mesure permet de libérer des places supplémentaires sur la voirie.

La Ville de Paris travaille avec les concessionnaires et les bailleurs sociaux pour faciliter la transition des riverains vers le sous-sol.

Évolution du stationnement dans les bois

Le stationnement dans les bois de Vincennes et Boulogne sera désormais **payant à 4 euros de l'heure** comme dans la zone 2 de Paris. **Une tarification spécifique est mise en place pour le samedi et le dimanche sera gratuit.**

Le tarif sera applicable de façon progressive dès l'automne 2021.

Heures	Tarif horaire
6 premières heures de stationnement	1,6€
7ème heure	6,5€
8ème heure	10€
9ème heure	25€



© Guillaume Bontemps /Mairie de Paris

DEUX-ROUES MOTORISÉS

Tarifification pour les 2RM

L'instauration du stationnement payant pour les scooters et les motos à un tarif égal à 50 % de celui s'appliquant aux automobiles (même principe que pour la tarification automobile avec une tarification résidents, professionnels et visiteurs ; gratuité pour les scooters et motos électriques). Les professionnels sédentaires auront également un tarif égal à 50 % du tarif résident voiture. Concernant les professionnels bénéficiaires de la carte PRO-mobile, un tarif de 50 centimes d'euros par heure sera appliqué. Les professionnels du soin à domicile se déplaçant en deux-roues motorisés bénéficieront du stationnement gratuit. Le contrôle sera effectué par les prestataires en charge du contrôle du stationnement payant sur l'espace public à partir du 1er janvier 2022.

- **Création de 5000 places pour les 2RM**
- **La possibilité pour les 2RM de se garer sur les places voitures est conservée**



Pass deux-roues motorisés

Comment fonctionne le pass deux-roues motorisés (2RM)?

Le Pass 2RM s'adresse à tout conducteur de deux-roues motorisés et consistera en un abonnement avec un parc de référence au choix et le stationnement illimité dans les autres parcs éligibles ouverts au stationnement horaire, à un tarif horaire privilégié, selon 2 zones, définies à l'identique des zones de stationnement de surface. L'abonnement sera à acheter dans un parc de référence auprès du délégataire de ce parc, et le stationnement horaire sera payé directement auprès du délégataire du parc concerné.

Les tarifs proposés sont les suivants

Zone 1 Centre arrondissements 1 à 11

abonnement 90€/mois

tarif horaire 30 centimes/quart d'heure

Soit 1, 20 euro de l'heure

Zone 2 périphérie arrondissements 12 à 20

abonnement 70€/mois

tarif horaire 20 centimes/quart d'heure

soit 80 centimes de l'heure

Où sont les parcs de stationnement offrant ce service de pass 2RM ?

Il a été identifié 100 (130 à terme) parcs de stationnement éligibles au Pass 2RM sur tout Paris.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Justificatifs habituels pour un abonnement (justificatif de domicile et d'immatriculation du 2RM etc.)

**Je ne suis pas Parisien,
mais je viens travailler à Paris :**

Pass 2 roues motorisés

Je suis Parisien, j'ai un 2RM :

**J'ai le tarif résident pour
me garer à proximité de mon domicile**

CONTACT

**Service de presse • presse@paris.fr
01 42 76 49 61**